

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 4080
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval

www.aptsq.com/Laval

À LA UNE

DÉPLACEMENT L'HIVER

La neige arrive à grands pas ! Il est temps de vous rappeler que l'Employeur peut vous fournir des crampons pour limiter le risque de chute dans vos déplacements. N'hésitez pas à les demander à votre gestionnaire.

De plus, lors de vos interventions à domicile, vous avez droit de reporter ou annuler une visite si l'entrée ou les escaliers du domicile sont non sécuritaires.

Si malheureusement une chute survient, remplissez immédiatement une DEAAT et une réclamation du travail de la CNESST.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous écrire au laval@aptsq.com

AVIS SENSIBILISATION - ABSENTÉISME

Il semble avoir une tendance actuellement du CISSS de Laval à rencontrer ou communiquer avec des membres pour les "sensibiliser" à leur taux d'absentéisme au travail.

Si vous êtes convoqués à une telle rencontre, nous vous encourageons à nous en aviser afin qu'on puisse vous accompagner.

De plus, si vous recevez un "avis de sensibilisation" nous vous suggérons fortement de communiquer avec nous afin que nous déposions un grief en votre nom.

PRIME ESCALIER - DERNIER RAPPEL

Correction en lien avec le prorata du montant de 400\$

Si vous êtes une des personnes ayant reçu un montant en trop que l'employeur doit récupérer en plusieurs versements, vous avez droit de communiquer avec la paie pour faire une entente sur un autre moyen de récupération que celui qui a été proposé dans la lettre de l'employeur.

Erreurs dans les montants

Ceci est un dernier rappel vous encourageant fortement à vérifier les montants que vous avez reçus en lien avec la "prime escalier".

Des griefs avaient été déposés pour préserver vos droits, cependant l'employeur nous dit que les situations qu'on leur a soulevés ont été corrigées.

SI VOUS CONSTATEZ UNE OU DES ERREUR.S OU QUE LES ERREURS QUE VOUS AVIEZ SOULEVÉES N'ONT PAS ÉTÉ CORRIGÉES VOUS AVEZ JUSQU'AU 27 JANVIER 2023 pour nous aviser, après cette date il sera trop tard, les griefs seront retirés.

ACTIONS DE MOBILISATION

Centre Jeunesse

Il y a eu dépôt de charges de travail au bureau du PDG le 8 décembre dernier dans le cadre de la campagne "Allez-vous finir par m'aider?".



Laboratoire

Du 15 décembre au 15 janvier une bille sera déposée dans le bocal pour chaque temps supplémentaire fait afin de démontrer visuellement tout le ts qui est fait aux laboratoires



Un petit rappel

→ PDRH

Il reste plus de 1,3 million de dollars à dépenser avant le 31 mars 2023. Ces sommes sont dédiées à l'orientation, à la formation en cours d'emploi et au perfectionnement. Si des formations vous intéressent n'hésitez pas à en faire la demande via le formulaire que vous trouverez sur intranet :

<http://cisslaval.intranet.reg13.rtss.qc.ca/espace-gestionnaire/gestion-du-personnel/formation/>

Si on vous répond qu'il ne reste plus d'argent pour des formations veuillez communiquer rapidement avec nous au laval@aptsq.com

COMITÉ LOCAL MOBILISATION

Il est encore temps de voter pour élire la personne qui sera déléguée locale à la mobilisation.

Vous avez **jusqu'à 17h ce soir !**

Le lien pour voter est le suivant:
https://gems.aptsq.com/assemblee_inscription/asse/506

Les candidat.e.s sont:

Stéphanie Desfossés
Kim Gignac
Karine Legault
Mathieu Nemeu
Julie Montplaisir



SAVIEZ-VOUS QUE ... SPÉCIAL NÉGO NATIONALE

Temps supplémentaire

Modifier les règles applicables au temps supplémentaire pour qu'elles soient les mêmes pour tou·tes et que les heures soient rémunérées à taux double.

Temps supplémentaire

Prévoir que l'employeur assure la reconnaissance du temps supplémentaire indirect, cléricale et/ou administratif au même titre que le temps supplémentaire clinique effectué auprès d'une usager·ère.

Comité paritaire

Créer un comité paritaire pour étudier et corriger les enjeux professionnels des divers titres d'emploi de notre convention collective.

Votre équipe locale :

